

**PROCÈS VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 JUILLET 2014 à 20h00**

-◇-◇-◇-◇-◇-

L'an deux mil quatorze et le dix-sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENET Jean-Yves, Maire.

**PRÉSENTS :**

CAMPIONE Nadine - CARMINATI Véronique - CASEL-AYMONETTI Thierry -PASSEMARD Véronique - HEMMERLÉ Jean-Pierre - MAURIÈS Patrick - ASSORIN Sibylle - DIOC Nadine - MERCATELLO Jacques - LELY Patrick - MUGNIER Isabelle.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MONCADA Philippe (a donné pouvoir à JY PENET) - CARRÉ Émilie (a donné pouvoir à N. DIOC) - SERVANT Gaël.

Véronique CARMINATI a été élue secrétaire de séance.

**Adoption de l'ordre du jour :**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**I / EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE - Avenant au Marché GLANDUT 2014/57**

VU la délibération n° 2013/34 du 5 avril 2013 autorisant la passation des marchés relatifs à l'extension du groupe scolaire Petit Prince ;

VU le marché passé le 10 décembre 2013 avec la SAS GLANDUT Maurice pour un montant de 37.852,75€ HT ;

VU le devis de la SAS GLANDUT Maurice en date du 5 février 2014 ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le jeudi 10 juillet 2014 ;

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications au lot "Maçonnerie" en raison de travaux supplémentaires. En effet, lors du démarrage du chantier, l'architecte a constaté sur la bordure du bâtiment existant :

- l'absence de fondations sous le bâtiment qu'il a fallu combler,
- la présence d'un béton superficiel qu'il a fallu couper et évacuer,
- l'existence d'un muret devant dallage qu'il a fallu scier.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à la somme de 4.370,00€ HT ce qui porte le montant du marché à 42.222,75€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- de donner un avis favorable à ces travaux supplémentaires ;
- que les travaux se réalisent dans le cadre des engagements du marché de travaux ;
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et pour signer l'avenant n°1 et autres pièces nécessaires à la réalisation du marché.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Patrick LELY** estime que « c'est merveilleux » d'être aussi peu en dépassement du montant prévisionnel du marché car en principe le taux avoisine plus ou moins les 10% du marché.

**II/ OPÉRATION CENTRE BOURG**

**1- Demande de subvention au titre du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes 2014/58**

VU la délibération n° 2014/35 du 26 juin 2014 par laquelle le conseil municipal a décidé le lancement d'une étude d'urbanisme, paysagère et d'architecture pour l'opération Centre-Bourg.

Monsieur le Maire indique qu'un financement est possible au titre du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes (CDDRA) à hauteur de 35% du montant HT de l'étude projetée. Il propose de : solliciter cette subvention afin de financer une partie de l'étude d'urbanisme, paysagère et d'architecture pour l'opération Centre-Bourg et le relevé topographique nécessaire à la réalisation de cette étude. prévoir les crédits à l'article 232 du budget communal pour le financement de cette étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- de demander la subvention au titre du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes (CDDRA) pour un montant estimatif de 5.280,80€
- de prévoir les crédits à l'article 232 du budget communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'ordre administratif et financier nécessaires à la réalisation de cette étude.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Jacques MERCATELLO** demande quels cabinets ont été contactés pour obtenir une évaluation aussi précise.

**Monsieur le Maire** lui répond : Mmes Géraldine PIN architecte en programmation urbaine à Lyon, Claire BONNETON urbaniste paysagiste et le cabinet Arche 5 à Meylan.

**Véronique CARMINATI** précise que l'assiette des dépenses éligibles à la subvention CDDRA est basée sur le HT et que la subvention a bien été validée en Comité de pilotage CDDRA du 8 juillet. La Commission permanente de la Région se prononcera sur l'attribution définitive en fin d'année 2014, voire début 2015.

## 2- Décisions modificatives 2014/59

VU le budget primitif 2014,

VU la délibération n° 2014/35 du 26 juin 2014 par laquelle le conseil municipal a décidé le lancement d'une étude d'urbanisme, paysagère et d'architecture pour l'opération Centre-Bourg,

VU la délibération n° 2014/58 de ce jour par laquelle le conseil municipal sollicite une subvention au titre du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au financement de l'étude d'urbanisme, paysagère et d'architecture pour l'opération Centre-Bourg ainsi que les relevés topographiques,

Monsieur le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives sur les articles comptables suivants:

- Virement de crédits

En dépenses : c/ 2031 = - 5.000€

En dépenses : c/ 232 = + 5.000€

- Vote de crédits supplémentaires

En recettes : c/ 10223 = + 13.000€

En dépenses : c/ 232 = + 13.000€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Il est précisé que les crédits de 13 000 € proviennent de recettes supplémentaires au titre des taxes d'équipement et d'aménagement.

## III/ QUESTIONS DIVERSES

1) **Nadine CAMPIONE** fait un point d'information sur l'avancement des rythmes scolaires.

Elle indique que 95 questionnaires, sur les 110 remis aux parents d'élèves de primaire, ont été reçus.

Elle présente la répartition des enfants sur les différents ateliers proposés :

Lundi = 72 enfants

Mardi = 63 enfants

Jeudi = 56 enfants

et précise que 92% des enfants verront leurs choix satisfaits.

Ceux dont l'ensemble des choix n'auront pas été satisfaits sur la 1ère période de NAP seront prioritaires pour les périodes suivantes.

Sur la question de la garderie du mercredi midi et du vendredi soir :

Mercredi : 36 enfants sur 95

Vendredi : 49 enfants sur 95

Enfin, les questionnaires pour les élèves de maternelle n'ont pas encore été distribués.

Les NAP seront mises en œuvre à partir de la 2ème semaine suivant la rentrée et il n'y aura pas de NAP sur la dernière semaine de juin 2015.

Interventions des animateurs :

Lundi = 6 animateurs

Mardi et Jeudi = 5 animateurs

Nous avons donc une « réserve » d'animateurs puisque 8 étaient préprogrammés.

**Patrick MAURIES** souligne que le coût de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires devrait donc être inférieur au prévisionnel si nous n'avons pas besoin de faire appel aux 8 animateurs.

2) **Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal de l'acquisition d'un nouveau PARTNER pour la Commune, l'ancien véhicule ne passant plus le contrôle technique.

Le Garage du Vieux Moulin a fait une proposition très correcte sur un véhicule similaire de 75 000 kms, équipé d'une galerie et d'un gyrophare avec, de surcroît, une reprise de 500 € sur l'ancien véhicule. Le nouveau Partner a donc été acheté pour la somme de 5 482,18 € TTC.

**Monsieur le Maire** souhaite de bonnes vacances à toutes et tous et donne rendez-vous en septembre (date à confirmer).

La séance est levée à 20h25.

